Tout horame de troupe reçoit gratuitement, an moment de sa pre incorporation, un livret individuel comfarme au présent modèle.

Les effets, armes et outils qui sont delivrés aux hommes sont ir au livret, autant que possible, en leur présence. Dans tous les car capitaines commandants doivent mettre les hommes à même de cor

l'exactitude de ces inscriptions.

Le livret individual doit être laissé entre les mains du militaire a est délivré. Toutefois, il est momentanément retiré à l'homme à l'é de son passage dans l'armée territoriale pour être transmis au comm du bureau de recrutement. Celui-ci y indique le nouveau corps auquel l'a est affecté et qu'il doit rejoindre en cas d'appel pour prendre part a enœuvres, ou, en cas de mobilisation, établit un ordre de route et mettre le livret au titulaire par la gendarmerie, qui constate la rem un procès-verbal.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Tout homme coupable de négligence à cet égard est passible de peines discipling Il est expressément recommandé aux hommes de garder leu même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pocas échéant, justifier au moyen de cette piece de leur libération tipe.

L'homme qui perd son livret, étant dans ses foyers, doit immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmeri

Matières contenues dans le présent livret.

État civil et militaire; date de passage et de libération; changemer survenus dans le signalement; mar age contracté depuis l'incorporatio services; campagnes; blessures; citations et décorations......

Rengagements; hautes payes; cessation du service; certificat de hon conduite; vaccinatior; théories distribuées.

Instructions générale, diverses, militaire; stages et emplois.

Tir.

Règles a suivre pour l'enregistrement des effets.

Habiltement : coffure; equipement; chaussure; campement; arment outils portatis; effets spéciaux; harnachement et tableau des mess Marques extérieures de respect.

Extrait du Code de justice militaire.

Dispositions de la lo. du 15 juillet 1869.

Tascicule de mobilisation.....

Lans 29 vonte de Lyon Si alfredant Manue. Man Jacques Edorsand. Classe 1993. 11: 111. 2310. Recrutement de Monthagon: est libéré définitivement de toute obligation militaire (Loi du 7 Avril 1913)

Rayé des (3ntroles de l'Amnée le dit jour : 1 OCT 1921 Commt de Recontement

Meta et insèrer dans le livret modwidul Methioger en échange l'ordre no 27 ou no 7 de remise en susis Pascicule de Mobilisation on l'avis de mise en Congé. obtenue

Observations

malade pendant
la permission.
Hispatalisi ai VI Bour
Gam 4 Aisude le 19 soit
prin ai Vichy de 12
au 23 septembre.
En congri de congre
les conce de 1 mois
de 24 sept au 24 oct.
Prolongation de 1 mois
du 24 loct au 24 mov.

Enregistrement des Secretariones obtenue noorbre accordées Observations Germission de jours 28 jans. 1916 16 jans. 19.6 6 jours 13 août 1 9 16 malade pendant la permission. Hospitalise a M. Pour Cain 4- sivule le 19 noit prin a Vichy du it En congi de consales cena de 1 mois du 24 sept au 24 oct. Prolongation det mois du 24 oct au 24 nov. Fjours 19 février 1917 14 mars 1917

orce publique, les rend passibles des peines édictées à l'article 223 du Code de justice militaire (art. 54).

ser habi

3

ava

col

en

vi

in

Les hommes de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale ou de sa réserve sont justiciables des tribunaux militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, pour les crimes et délits prévus et punis par les articles du Code de justice militaire énumérés dans le tableau D annexé à la loi (1), lorsqu'après avoir été appelés sous les drapeaux ils ont été renvoyés dans leurs foyers.

L'application de ces articles est faite aux inculpés sous la réserve des dispositions spéciales indiquées audit tableau.

Toutefois, les hommes appartenant à l'armée territoriale ou à la réserve de cette armée ne sont plus justiciables des tribunaux militaires en temps de paix, pour les crimes et délits prévus par les deux paragraphes précédents, lorsqu'ils ont été renvoyés dans leurs foyers depuis plus de six mois, à moins que, au moment où les faits incriminés ont été commis, les délinquants fussent revêtus d'effets d'uni-

Nota. — Les réservistes et les territoriaux qui, à la mobilisation? apporteront une paire de chaussures en bon état et remplissant les conditions générales du brodequin en service seront remboursés de

(1) Articles 204, 205, 206, 208, 219 § 1er, 220, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 242 § 1er, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254 et 255.

48, 249, 250, 251, 252, 253, 254 et 255.

Ges articles sont signalés sur l'extrait du Code de justice militaire, pages 24 à 28 du livret Ces articles sont signales sur l'extrait du Loge de Justice mintaire, pages x+ à 28 du livret individuel, par la lettre D, placée avant le numéro de chacun des articles dans la troisième co-

			et, contenant qu	iar	ante pages, appar-
to-	tie	ent à	11/		In disposibilities Done
en its		Nom	111/11	1	1+0
u-		écrit en bâtarde.	Mau	1	
té		énoms: Jean	Mirane	6	Day was
		//	jagus	0	Vannou -
e	Su	rnoms:	1277		With the Control of t
1		Né le 4 mi	us 18/3	1	Cheveux 1
1		à Ja Meulias	des Belefs		Sourcils bruus
		département de	olling		Yeux bruus
1		résidant à Muss	Lucon		Front Combe
IN		canton du vit			Nez nuyen
		département de	allen		Bouche petiti
	:	Profession d'unat		gnalement.	Menton row
	ci	Fils de Gilber	me Clexuline	E E	Visage work
	itat		Plaisir	Ina	Taille: 1 mètre 61 cent.
		canton de /3 www.	bons	Sig	Tanic. T metro-second.
A		département de !!			
1		Marié le			Marques particulières :
		à alors domiciliée à	to the little or and indicate the		and quos particularies.
		département d			Water State of the Control of the Co
		autorisation d		1	
	I	eune soldat (1)	chhole year of	25/	luz)
		la classe de 18 42 de la		ma	thiern.
			canton de Bour	he	no -
-	NW NA		The second secon	do	le du 80 x 189h
	0		an_		
	à_	•	, département d		BEGG # 1
	A	A été compris sur la liste	de recrutement de la clas	sse o	de 18, de la subdivision
	à .			, n	de tirage dans le
	can	iton de	No. of the second		Magricon hypercit
NEWS .	ty a				
NA. AND		Numéro au registre matricule	Partie de la liste du recrutement cantonal.		Numéro de la liste matricule.
NAME OF TAXABLE PARTY.		du recrutement :	9m	and a	de la fiste matricule.
Name of the least		1010			The second second second second
-	300 514	AND MANAGEMENT OF		200	
	(1) Appelé ou classé dans l	es services auxiliaires.		EN Charton NE OS (PARE)
30001	D. OK. E.	Livret individuel d'h	omme de troupe.	NAME OF TAXABLE PARTY.	

Dates des passages et de la libération (1).						
Dans la disponibilité de	Dans la réserve de l'armée active.	Dans l'armée territoriale.	Dans la réserve de l'armée territoriale.	Libération définitive du service militaire.		
l'armée active.	1 armee active.	1904	1913	1919		
STENE	Nellon	thuan, 10	1. Novem	nhre 18 9/.		
RECO	many I	e Commandant du	bureau de recrute	ement,		
6	Total A	1 9	. 2 a	///		
1		Till /				
Dates modifie	es par spite	de déductions	sur la durée	des services.		
-	*** Fr	4.5	1			
			The state of the s	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		
Signatures des	autorités qui or	nt opéré les modi	fications:	1000 4000		
				an language		
		b nob		or up arrive of all		
Changemen	ts (Taille	rectifiée :	Herman of words			
dans le signale depuis l'incorporati						
at vint. og att s	SULPH CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO SERVICE OF THE PERSON NAMED	rié le		18		
Mariage conti depuis l'incorporati	/ d	domiciliée à		CHARLES TO SECURITY		
Autorisation o		rtement d ninistration en da		18 —		
	guerre ces passag destinée à rempla		111 for tien who bigu	qu'après l'arrivée au ne. (Article 40 de la		

Incorporations et immatriculations successives.

SERVICES. - POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES CORPS ET DÉTAIL DES SERVICES.	BATAILLON.	COMPAGNIE, escadron ou batteri
Jon dispense out 23. empagement Dece Imorpord au 121 Beginge of Infra a' Comparan 13 92 1894	unea	
Construction 18 9 1894 anin accorpt 13 gen 1894 Lold of d. 2 cf 13 gh 1894		12
Complex de 58 9 1894 anine accorpel 13 ge 1894 Lold at de le 13 gl 1894 brushi in conspli the 4 Distimbe 1894 in alicana in passage from le residen qui auto here le 1 Bordombre 1897 Li when a Ligioir canton a Frontier	*	
Deputing on l'allier d'Infanterie de Resiment d'Infanterie de Corps: 01091		44
Mommi Caporal de réserve le 24 play 1899.		19:
Lengent le 28 destambre 1900		
Rappele à l'activité par decret Mi du l'assit 1914 arrive à la li ce du 98: To de 11 août, en sold du 12 assit 1914 doguest for de fermire à la 21 to		215
Parti au 98: 7° de compagne comme dons officies comptable le 307° 191 B. H. R. de 98: a Toul la Doll du loct. 191 Sour Officomptable de la Ci Mar de 3° Br. dag 9: To!		C: M.
Le 5 vetobre 1919 Vani à la 12: lè du 98: Tel le 21 nort. 1919 Passe à la 9: C: du 98: Tel le 5 quillet 1916		12:0
Arme Adjudant et affecte comme Adjudant du 3 in Bataille, le 14 juillet 1916 Le 3º Bataillen devenan 2º Wat a la date du 5.		9:0
Septembre 1916, la que cir. devient 50 cui	20	50

Rengagements.	
Part of the second second	400
_pour ans, à compter du	Na. i

 Rengagé le
 18—pour
 ans, à compter du
 18—

 Rengagé le
 18—pour
 ans, à compter du
 18—

Commissionné le

Rengagé le_

Haute paye journalière d'ancienneté.

DES SOLDATS.	DES CAPORAUX OU BRIGADIERS.
De 12 centimes, le18	De 16 centimes, le18
De 16 centimes, le18	De 24 centimes, le18

Hautes payes mensuelles des sous-officiers.

	TO THE REAL PROPERTY.
Admis à la haute paye de 9 fr., le	18
Admis à la haute paye de 15 fr., le	18
Admis à la haute pave de 21 fr., le	18

Motif (décès, réforme, retraite) et date de la cessation du service.

Certificat de bonne conduite.

Indiquer par le mot : Accordé ou Refusé si le militaire qui est resté au moins un an sous les drapeaux a obtenu ou non un certificat de bonne conduite à son passage dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.



Vaccination et revaccinations.

				The second secon
	DATE.	RÉSULTATS (1).	SIGNATURE DU MÉDECIN CHARGÉ du service (2).	GRADE du MÉDECIN.
A l'anrivée au corps	139 001494	Variolé on vacciné avec succès Avec succès cer-	pround	mideeinmajor
	1024 glac 1894	tain ou sans succès. Avec succès cer-	- www-	le relane
Au corps	2°	tain ou sans succès. Avec succès cer-	200 000 000 000 000 000 000 000 000 000	
	3°	tain ou sans succès. Avec succès cer-		
Dans la disponi-	4°	tain ou sans succès. Avec succès cer-	<u> </u>	
bilité, dans la réserve de l'ar-	10	tain ou sans succès. Avec succès cer-		
mée active, dans l'armée territo- riale ou sa ré- serve.	2°	tain ou sans succès.		
() o 1:m 1		Maria Articles and Articles and Articles	THE PART OF REAL PROPERTY.	AND SECURITION OF THE PARTY OF

(1) On biffera l'énoncé qui ne devra pas être conservé.
(2) Le médecin chargé du service au corps portera, s'il y a lieu, les indications résultant du certificat du docteur en médecine qui aurait pratiqué la revaccination chez un homme dans la disponibilité, dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale ou sa réserve.

THÉORIES DISTRIBUÉES.

		Maria Control
DATE de la délivrance.	INDICATION DES THÉORIES DÉLIVRÉES.	NOMBRE.
- 1 30 × 2 1 1 4 1 1	distribution application of the state of the	
	and the second s	THE REAL
		I LULA
	A STATE OF THE STA	
	(a) ma 4 ma	asteroli A
	the first of the control of the cont	GROWL MA

On passe un trait sur les théories qui sont retirées à l'homme pour une cause quelconque. Cette mesure ne s'applique pas aux théories abandonnées au détenteur lors du renvoi dans ses foyers.

ficats d'études, brevets ou diplômes universitaires.

(2) Très bon nageur. — Nageur ordinaire. — Nage un peu. — Ne sait pas nager.

				10				-	
	POINTAGE	bes bouches à feu (artillerie.)	Classement annuel.	reduce endants are		RES.			
		ENT.	Cryssen			DANS LES CONCOURS NON MILITAIRES.	1001		
		.,	KUATOT			IM NO	97	57-14.	THE REAL PROPERTY.
	B.	·nt	6° TIR, 15 à tir contin			RS NC	10		
	LVE	•nt	5° TIR, 15' s tir contir			COU			-
(0)	REVOLVER	·m·	of , hit 24		ES.	CON			CONT.
	H	·m	об , яіт °6		IQU	LES			No. of the last of
		·u	i či , MIT °s		RIF	DANS	9		100
		·u	1 G1 , AIT 19.1		NO				1000
	CLASSEMENT.			19.	HO			94	
TIR.		.xux	ATOT	2 1111	PRIX ET MENTIONS HONORIFIQUES.	10 (10 (1))			
		je,	.AIT 9		TI		+		
	Z	POINTS OBTENDS (Infancia, artillerie, train des équipages milliaires).	AIT ° 21.	12 1 1 1 1	IEN				
	FUSIL, CARABINE, MOUSQUETON	ALLES MISES (Cavalerie, artille train des équipages militaires)	13° TIR.	10 1	1	1)			
	Sou	leri e	12° TIR.	10 1111	E	ES (8 80	4,55	2.
	Mod	Sava	At TIR.	12111	IX	LAIB	9 100 11		etc.
100	E, I	S duil	10° TIF.	m 1 1	PR	ILL			des,
	BIN	MISE les é	.яіт ° 6	171111		S		100 M	grens
	ARA	ES J	S . TIR.	18111		OUR		1100	es,
	IL, CARABINE, MOUSQUETC	BALI	.AIT . \$	0 1 1 1 1		ONC	A trib	187	daill
	usn,		.HIT . 9	12111		S	25		, m
	~	NOMBRE	.AIT .?	124111		LE			ettes
			A' TIR.			DANS LES CONCOURS MILITAIRES (1).			lguid
		DE TIR	ра снумь з DIWENS			1			(1) Cors, épinglettes, médailles, grenades, etc.
		·s:	VNNEH	1893.					(1)
						-	Name of Street		-

Enregistrement des effets de toute nature dont l'homme est détenteur.

Règles à suivre pour indiquer sur les livrets la remise et la reprise des effets autres que ceux de harnachement.

I. — Quelle que soit la nature de l'effet, la remise à l'homme est toujours indiquée par l'inscription de l'une des lettres N, B ou I.

N indique les effets neufs.

B indique les effets qui ont servi.

I indique les effets de la collection d'instruction.

II. — Pour les effets de la 1^{re} portion de l'approvisionnement du corps, la lettre indicative est placée dans la colonne de l'année où la ren ise a lieu et elle est suivie du chiffre qui représente le numéro d'ordre du mois de l'année. Exemple: Pour une veste bonne remise à l'homme pendant le mois de mars 1891, l'inscription à faire sera B. 3, dans la colonne 1891. Si deux effets semblables étaient remis dans le même mois, les deux lettres indicatives seraient placées à côté l'une de l'autre.

III. — Pour les effets de la 2° portion de l'approvisionnement du corps, il n'est ouvert de colonne que pour les mois dans lesquels une distribution est faite; la ou les lettres indicatives sont placées dans cette colonne.

IV. — On indique la reprise d'un effet à l'homme, en barrant simplement la lettre indicative de la remise sur le livret.

Les effets emportés par l'homme au moment du renvoi dans ses foyers ne sont pas rayés sur le livret.

Effets de harnachement.

On reproduit sur le livret individuel le numéro de série de chacun des effets au contrôle général des effets de harnachement du corps.

Enregistrement successif

	11111 09-00-1				
and the control of the second	1-1-1		esetti)	ANNÉES	ET MOIS
	EFFETS DISTRIBUÉS	18_	21	18.2	J
DÉSIGNATION DES EFFEES.	à la	Collecti	Collection no		on nº
	mobilisation.	2.	3.	2.	3.
Habillement. Capole, manteau, capote-manteau	2 1 10 8 15 8	*	*	300	
Collet à capuchon					100
Gilet de sous-officier	10 98 75		10		
Guêtres-jambières en drap (Paires de)					
Pantalon (de sous-officier		8"	THE	70.094	
d'ordonnance de soldat	agreement.			-	
de cheval de soldat			3 10 13 3 10 A	1	
Portemanteau	The state of the s		100000		
ou dolman de soldat		1 2		-	
Veste { de sous-officier de soldat		1/11	7"		
en drap (de soldat			15 3630		
	-		7 60		
Coiffure. Képi (de sous-officier	·	"	-	-	-
de 1re tenue de soldat		13"			
Képi de sous-officier		12#	1	16	-
Casque			- -	34 10	
Casquette	. Ameril		3 34 629	r line	
Shako		-	-		
Chaussure.	E SEN BOOK				
Bottes (Paires de)					
Bottines (Paires de)		784		- B2	
Guêtres de cuir (Paires de)		- TOU		4	1000
Souliers (Paires de)	••	101			
					_

Nota. Les militaires de l'armée active auxquels des effets sont laissés au moment de leur renvoi dans leurs entretenir soigneusement. Ils devront arriver à leur corps porteurs de ces effets pour les périodes passibles de punitions.

des effets de la 1" portion.

DE LA DISTRIBUTION DES EFFETS.

	18_		18_		18_		18_		18		
	Collecti	Collection n° Collection n°		Collection no		Collection nº		Collection no			
The same of the sa	2.	3.	2.	3.	2.	3.	2.	3.	2.	3.	
							Daving				
			*			BOOK A ST.	- TANK OF THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE REAL PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY	THE REAL PROPERTY.	13717 (19)	TO TOTAL	
									-	art ar	
							100000		77.7	MATERIAL PROPERTY.	
								SECTION OF		100000	
		The state of the s					Selection.	1100	HICKORY, C	N HEE	
	7	198	**			2 (1000)	V 100				
									Section 1	AND THE REAL PROPERTY.	
							-	7 941000		NAME.	
		2.0						v en		STORES!	
		147	450								
								-			
								-			
							Control of	1			
		-		-	1		100	8 17	eal mout	THE R	
		75		1		10000	1000	If a f	alls foliage	1000	
						The state of the s	sandan)	ouse say	frite St	al old	
							And the second		-		
		1	-	-	-						
	-		-	1		-	- 40 80	SERVICE.	1	-	
		1			-	1				e oratiră	
		1								. colod	
						1000.00	.coxtated	NONE NO	bolders	, Hapiri	
				W			· · · · · · · · ·	Meymen's	aprionaces	(5 00)	
		194				11000		foliast an	Find on	0.000000	
						- 64 + 1/4		*****	******	2007 865	
				s ne sont r				11. 11. 11.		1	

foyers sont astreints, tant qu'ils ne sont pas définitivement libérés, à conserver ces effets et à les d'instruction et en cas de mobilisation. Les hommes qui ne se seront pas conformés à ces instructions seront

Enregistrement successif des effets de la

		A ANGELORIES	ANNÉES ET MOIS
DÉSIGNATION DES EFFETS ET DES ARMES.	- A 4400 -	18/14	18 .
Grand équipemement. Banderole { de porte-giberne		B!!	
Ceinturon Courroie de ceinture de revolver Courroie de ceinture de revolver Coiberne Coiberne Courroie de ceinture de revolver Coiberne Courroie Courroie de ceinture de revolver Courroie de ceinture		13" 13"	
Lanière de revolver Poche à cartouches. Porte-épée-baïonnette. Porte-fourreau.		Bu	
Campement. Couverture Fanion de signaleur	*		
Lanterne de signaleur Petit bidon (avec { 1 litre courroie) de { 2 litres Sac tente-abri avec accessoires		8"	
Armement.	Numéros.	Lettre de série.	Numéros. Lettre de série.

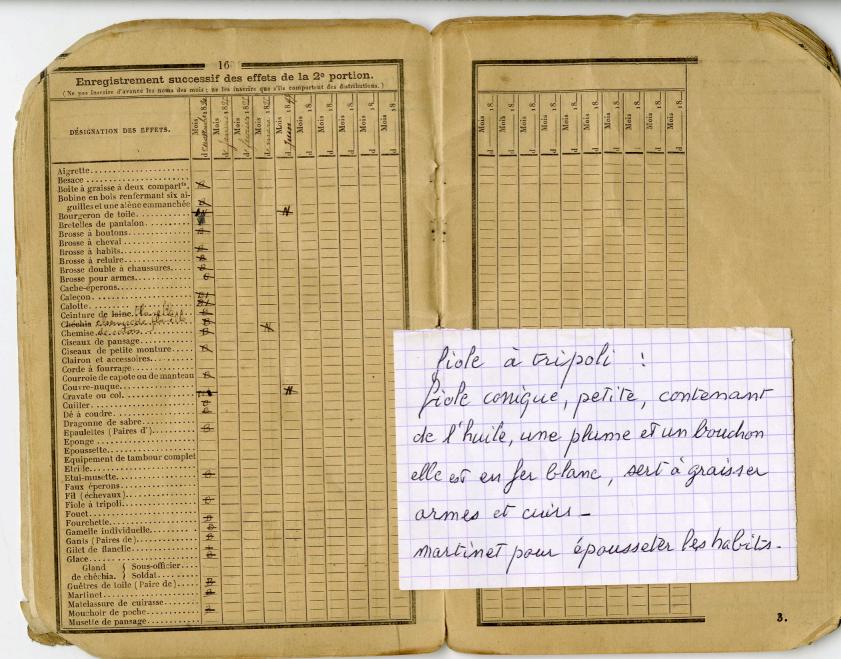
	Numéros.	de série.	Numéros.	de série.
Armement.				
Cuirasse				
Épée	35,000	TH		
Fusil, carabine ou mousqueton	1			
Jeu d'accessoires complet				
Nécessaire d'armes isolé				1
Revolver				123722
Sabre			3500	
Sabre-baïonnette (série Z)	10	1400 20 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	1001-1610-001	4-1000-01970
Castouches de surele	1-12			
thurses carrouches		AND DESCRIPTION OF THE PERSON	The second second second	

1re portion (suite) des armes et des outils portatifs.

D	E LA DISTRIBUTION D	ES EFFETS.			
	18 .	18 .	18 .	18 .	18 .
		PER L			
	8 237 60			Continues of the Contin	THE CONTRACTOR
					160 10 900 15
		The same of the same			
		The state of the s			
				territoria	
				-180 JANAS FEB.	
			The Later of	100 miles	technological section
					the thirty reports
					Carrier Ministry
				Contraction of Contraction	
					Control of the second
	the function of the second	-		-	plante entre estimated
			1	Tenantino b	Section Springer
				The state of the s	6. 第 40 × 10 0 0 0 0
			•		
		1000		-	CONTRACTOR CON
		3.45			
		400 328 368			

					(h) (
		100 000 000			
				24333333333333	
	\$ 100 A 100				
	Company of the Company of the Company				A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH

Numéros.	Lettre de série.	Outils portatifs.	Numéros.	de série.	Numeros.	de série.
		Bêche avec étui Hache avec étui		11000000		2.2.25000000 000000000000000000000000000
		Pic avec étui Pioche avec étui				
33		Scie articulée av. étui				
						as of branch
					1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	TOTAL TOTAL



		18		Last Sans	STATE OF THE PARTY	Constitution of	ER STOLEN	W. A. S. S.	No.	NAME OF STREET
Enregistrement succes	sif d	les e	effet	s de	e la	2e 1	oort	ion.	(Sui	te.)
(Ne pas inscrire d'avance les noms des mois ; ne les inscrire que s'ils comportent des distributions.)										
Van 1						1				
What has been been been been been been been bee	1 of	1892	\$2	168	00	8	8	8	000	00
	1	32.3	1	1.8	-	- 2	1.8	1 37	187	3
DÉSIGNATION DES EFFETS.	Mois de novembre 189	Mois	Mois	Mois	Mois	Mois	Mois	Mois	Mois	Mois
DESIGNATION DES EFFETS.	S. M.	M	N A	Mois	M	M	N N	M	M	N
	400	12	100	7	176					
Complete the second of the second of the	qe	de	70	de	P	7	70	7	170	P
						FX BILLIANDO		C X SECTION		
Pantalon de toile ou de treillis	74				*					
Patience	18					-			-	0.12
Peigne à décrasser	78	-	-			-		-		-
Plumet				100						
Pompon	B									
Sabots-galoches (Paire de)			_		_					
Sac à avoine				-		-	-			-
Sac à distribution	B								-	
Sachet pour vivres de réserve										
Serviette	BL									
Sous-pieds (Paire de)	B		-	-	-	- 200			-	
Tasse ou quart Trompette avec accessoires	P						-			
Trousse vide	13									
Turban					120					No.
Mouchan and loution	-									
	25	-								
Effets spéciaux de sous-officier										
rengagé.					-					
Ceinturon										
Epaulettes (Paire d')					100					
Gilet (zouaves et tirailleurs)									-	
Guêtres-jambières (zouaves et ti-										
railleurs) Képi			-							
Pantalon d'ordonnance										
Tunique ou dolman	-	2								
Veste (zouaves et tirailleurs)						-		-		
	-			-			-		_	
Effets de gymnase.										

Calotte.
Geinture.
Pantalon
Veste.

Effets spéciaux des troupes alpines.
Bandes molletières (Paire de).
Bêton ferré.
Bèret.
Geinture de laine.
Jersey.

VII	Ti	H	11		18_	-81	18_	18_	18					
Mois18_	Mois 18_	Mois 18_	Mois 18_	Mois 18_		- 15 to 16 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15			Mois 18		Mois 18	Mois 18	Mois 18	Mois 18
-P	q	q	q	Р	Ъ	ď	q	р	ф 					
			101111								- 5	P	P	
					*									
	-													
					-		-							
	-			-										
-														
		-		-	-	-								
-	-													
				-				-	-					
	-	-		-										
							-							
	-													
-		-	-			-		-	-					
	-			_			15							
				-			-	-	-					
								16						
	-	-			-	-			-					
										-				
		-										DU-SU.		
										1				
		-		-	-		-		-				100	

eau indiquant les mesures de l'homme et les types subdivisions d'effets correspondant à ces mesures.

	The second second second				
DÉSI- GNATION	MESURES correspondant	hilles at t	aux mesure	L'EFFET COR s prises (A). R POUR LA CHAN	
des	aux	A l'époque	Au moment	Lors	Lors
effets.	EFFETS DÉSIGNÉS.	de l'incorpora- tion.	du renvoi dans ses foyers.	du 1° appel comme réserviste.	de l'appel comme territorial.
Capole ou manteau.	Longueur du dos (jusqu'à 33 cen- timètres de terre) Grosseur sous les bras	112, Type E			
Tunique, dolman ou veste.	Longueur de la taille	11 Type D 22 X sub.	41) Type	42 Type sub.	
Pantalon.	Longueur de côté. Grosseur de cein- ture			74 Type	
Képi, shako ou casque.	Grosseur du tour de tête		\$\frac{1}{2} \frac{1}{2} \frac	Sy.	sub.
Brodequins, bottes ou bottines, souliers.	Longueur du pied Grosseur aux doigts de pied. Grosseur au cou- de-pied	21/2	Pointare:	Pointure:	Pointure:
Guêtres.	Selon la pointure du soulier				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
1000					

⁽⁴⁾ Si un homme a 130 centimètres comme longueur du dos, 106 centimetres comme grosseur sous les bras, on indiquera pour la capote: Type A, 1re subdivision.

Dispositions de lois ou règlements dont les militaires doivent avoir incessamment le texte sous les yeux.

MARQUES EXTÉRIEURES DE RESPECT.

DEYOIRS GÉNÉRAUX. — Les militaires doivent, en toutes circonstances, soit de jour, soit de nuit, même hors du service, de la déférence et du respect à leurs supérieurs des armées de terre on de mer, quels que soient l'arme et le corps auxquels ils appartiennent.

L'inférieur prévient le supérieur en le saluant le premier ; le supérieur rend le salut.

A grade égal, les militaires échangent le salut. Toutefois, les sous-officiers rengagés et les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire ont droit au salut des militaires du même grade non rengagés ou non décorés.

Le salut n'est pas dù par les gendarmes aux sous-officiers, caporaux et brigadiers des autres armes. Les militaires des différents corps de l'armée doivent le salut à ceux de la gendarmerie , toutes les fois que ceux-ei portent les marques distinctives d'un grade superieur au leur.

Les fonctionnaires de l'intendance militaire, les officiers du corps de santé militaire et les vétérinaires militaires ont droit au salut des militaires.

Y ont également droit : les archivistes des bureaux d'état-major, les gardes d'artillerie, les adjoints du génie, les oillières d'administration des divers services, les aumôniers militaires, les interprétes militaires, les chefs de musique, ainsi que les contrôleurs d'armes.

Y ont encore droit, lorsqu'ils sont revêtus de leur uniforme ou de leurs insignes : les officiers du copps militaire des douants et des chasceurs forestiers, los agents de la trésorerie et postes, de la tél'graphie militaire et des sections de chemins de fer de campagne assimilés ou traités comme officiers; les officiers et les sous-officiers des compagnies de sapeurs-pompiers des communes, les fonctionnaires civils en costume et les officiers étrangers.

Le sous-chef de musique a droit au salut des sergen s-majors, des sergents ou maréchaux des logis, des caporaux ou brigadiers et des soldats.

Les chefs armuriers ont droit au salut des sergents ou maréchaux des logis, des caporaux ou brigadiers et des soldats.

FORMES DU SALUT. — Le salut militaire, à pièd et à cheval, quel que soit le grade et quelle que soit la coiffure, consiste à porter la main droite au côté droit de la visière, la paume de la main en avant, le coude légerement levé, en regardant la personne que l'on salue.

Tout sous-officier, caporal, brigadier ou soldat qui est de pied ferme prend, pour saluer, la postill croise un supérieur, il le salue quand il en est à six pas et continue à marcher en conservant l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé; s'il marche derrière lui et le dépasse, il le salue en arrivant à sa hauteur et conserve l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il tidepassé.

Le salut ne se renouvelle pas dans une promenade ou dans tout autre lieu public.

Les sous-officiers, cappraux, brigadiers ou soldats ne se découvrent chez leur supérieur que lorsqu'il les y autorise.

Tout militaire qui parle à un supérieur le salue et prend une attitude militaire.

Tout militaire qui passe devant un drapeau ou un étendard de régiment salue sans s'arrêter.
Tout sous-officier, caporal, brigatier ou soldat, armé du fusil, ou ayant le sabre à la main, qui parle à un officier, porte ou présente l'arme, suivant le grade; s'il passe près d'un officier, devant un drapeau ou un étendard de régiment, il porte l'arme sans s'arrêter.

PLANTONS ET ORDONNANCES. — Les sous-officiers, les caporaux ou brigadiers et les soldats remettent les dépêches de la manière suivante :

S'ils sont armés, ils s'arrêtent, portent l'arme, remettent la dépèche de la main gauche, se portent à six pas en arrière et attendent dans la position de Reposec arme; s'ils ne sont pas armés du fusil, ils s'arrêtent, saluent, remettent la dépèche de la main gauche et vont attendre à six pas, dans la position du soldat sans armes; si la dépèche est remise à un officier général ou supérieur, le planton présente l'arme, la contient de la main gauche et remet la dépèche de la main droite.

Les ordonnances à cheval saluent et remettent ensuite la dépêche de la main droite.

VISITES D'OFFICIERS. — Quand un officier entre dans une chambre, le caporal ou brigadier commande Fixe. Les soldats se lèvent, se découvrent s'ils sont en képi, gardent le silence et l'immobilité jusqu'à ce que l'officier soit sorti ou qu'il ali commande Repos; si c'est un officier supérieur, le caporal ou brigadier commande A ves rangs; les soldats se placent au pied de leur lit; Jousqu'ils, y sont, le caporal ou brigadier commande Fixe.

Si l'homme a comme longueur de taille 48 centimètres et comme grosseur sous les bras 105 centimètres, on portera pour la veste : Type A, 12° subdivision.

Si l'homme a go centimètres comme longueur d'entrejambes et 89 centimètres comme grosseur à la ceinture, on indiquera pour le pantalon : Type A, 1re subdivision.

Si la longueur du pied est de 27 centimètres, comme il est nécessaire de laisser au pied introduit dans la chaussure un jeu de 1 centimètre 1/2 environ dans le sens de la longueur, on inscrira, pour la chaussure, la pointure 29, chiffre qui sera suivi du nombre 1,2,3 ou 4 pour indiquer la largeur de la chaussure qui lui convient.

Tico	45	10	gendarmerie	constatant	les	changements	successifs
Visa	ae	Ia	demarmente	COMBONOMIS		The same of the sa	

DE DOMICILE.	DE RÉSIDENCE.				
(1) Vu à l'arrivée dans la commune d	vu à l'arrivée dans la commune de Commune de Canton de l'Arrivée dans la commune de Canton de l'arrivée dans la commune de l'arrivée dans l'arrivée dans l'arrivée dans l'arrivée dans l'arrivée dans l'arrivée dans la commune de l'arrivée dans la commune de l'arrivée dans la commune de l'arrivée dans l'arriv				
(1) Vu à l'arrivée dans la commune d canton d subdivision de région d A Le Commandant de la gendarmerie,	Vu à l'arrivée dans la commune de grande de cantor de dil- subdivision de région de Monthuega Alganual, le & Workendere 1898. Le Commandant de la gendarmerie,				
(1) Vu à l'arrivée dans la commune d	Vu à l'arrivée dans la commune de Maulius canton de région de Maulius 1 Maulius, le la gondarmerie, Le Commandan de la gondarmerie,				
(1) Vu à l'arrivée dans la commune d	Vu à l'arrivée dans la commune d, Museum canton de man subdivision de région de Martinum Admontant, le sub igot u Le Commandant de la gendarmerie,				
(1) Le commandant de la gendarmerie appelé à apposer le visa constatant l'arrivée à un nouveau domicile adressera immédiatement le livret au commandant du bureau de recrutement; ce dernier, après avoir modifié l'affectation, s'il y a lieu, le lui renverra pour être remis au titulaire.					

Visa de la gendarmerie constata	
POUR VOYAGER.	POUR SE FIXER EN PAYS ÉTRANGER.
Vu au départ de la commune	Vu au départ de la commune d
our voyager en (1)	pour se rendre à
A, 10 Le Commandant de la gendarmerie,	A, le18 Le Commandant de la gendarmerie,
Vu au retour dans la commune	Vu au retour dans la commune
eanton d	canton d
subdivision de région d	subdivision de région d
(2) de l'intéressé.	de l'intéressé.
Λ, le18	A, le18 Le Commandant de la gendarmerie,
Le Commandant de la gendarmerie,	Le Commanaun de de gendamen
Vu au départ de la commune	Vu au départ de la commune
dpour voyager en (1)	pour se rendre à
A, le 18 Le Commandant de la gendarmerie.	A, le18
Le Commandant de la genaul merte.	Le Commandant de la gendarmerie,
Vu au retour dans la commune	Vu au retour dans la commune
d	canton d
subdivision de région d	subdivision de région d
(2)	(2)
de l'intéressé. A, le	Λ, ie18
Le Commandant de la gendarmerie,	Le Commandant de la gendarmerie,
The state of the s	COUNTY OF THE PROPERTY OF THE

(1) Indiquer le pays.
(2) DOMICILE ou RÉSIDENCE, selon le cas.

Formule pouvant tenir lieu de feuille de route, lors du renvoi de l'homme dans ses foyers. Passé dans la (1) Dissorribilité

Se retire à (2) La Plaisireanton de Bourlon Def de l'allie A Monttugonie Mi septembre 1898. Le 10 Major d'élègné (1) Disponibilité ou réserve. (2) Commune, canton, dipartement. (3) Si le timbre dont fait usage le corps porte simplement le mot « payé », inscrit ici la mention suivante: Payé la somme de pour trajet de (4) Grade et emploi de l'autorité signataire de la mention de mise en route. (5) Cachet de l'autorité signataire.